

## Les hôtels et restaurants ruraux demandent le retour des panneaux publicitaires

Michel Waintrop

**Les syndicats de restaurateurs et d'hôteliers se plaignent de l'interdiction des pré-enseignes depuis 2015 hors agglomération ou dans celles de moins de 10 000 habitants.**



On les appelle les « pré-enseignes dérogatoires ». On en aurait compté au moins 600 000 sur les routes de France avant que la loi Grenelle demande le démantèlement d'une grande partie d'entre elles en 2015. Les hôteliers et restaurateurs demandent aujourd'hui l'annulation de cette interdiction, notamment dans les zones rurales.

Ces « pré-enseignes » signalent une activité commerciale à distance (5 km maximum) de l'adresse où cette activité s'exerce. Elles sont dérogatoires parce que la loi interdit toute publicité scellée au sol hors agglomération. Activités utiles aux voyageurs.

À la fin des années 1970, le législateur avait cependant permis certaines exceptions pour les services « utiles aux voyageurs ». C'était le cas pour les stations-service, garages, hôtels et autres restaurants...

« À cette époque, c'était pratiquement la seule visibilité pour les petits établissements dans les territoires ruraux, dit Roland Héguay, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). Et même avec l'arrivée des smartphones, il faut se souvenir que ces territoires sont encore souvent ceux où l'Internet mobile est encore de mauvaise qualité, voire inexistant. »

### Pollution visuelle

« Au fur et à mesure, ces pré-enseignes se sont multipliées de manière anarchique et de nombreux commerçants en ont profité, même s'ils n'étaient pas concernés par la dérogation », critique Pierre-Jean Delahousse, porte-parole de l'association Paysages de France.

« La pollution visuelle avait atteint un tel point que le législateur a voulu mettre le holà. Parfois, on voyait des dizaines de pré-enseignes sur quelques mètres », ajoute-t-il.

### 10 000 habitants

Pour simplifier, toutes les pré-enseignes sont désormais interdites hors agglomérations et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Quelques exceptions persistent pour les établissements qui vendent des produits locaux, des activités culturelles...

En contrepartie, une « signalisation d'information locale » (SIL) est permise avec des panneaux réglementés. Il s'agit de ces panneaux en forme de flèche qui indiquent dans les villes la direction de tel hôtel ou de tel restaurant.

« Ces panneaux sont peu visibles, surtout le soir, et trop peu précis », dit Fabrice Galland, président de la Fédération internationale des logis (Fil, ex-Logis de France).

### Une chute du chiffre d'affaires

Ce jeudi 1<sup>er</sup> mars, l'Umih et la Fil ont donc présenté une campagne de sensibilisation à l'adresse des élus afin que les pré-enseignes dérogatoires soient de nouveau autorisées dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

« Alors que l'hôtellerie et les restaurants dans les zones rurales souffrent énormément, des établissements observent des chutes du chiffre d'affaires de 25 à 40 %, dit Fabrice Galland.

## **Pourquoi les produits locaux ?**

Propriétaire de l'Auberge du relais à Bérenx (Pyrénées-Atlantiques), avec ses 19 chambres, Yves Larrouture a dû faire retirer ses pré-enseignes qui lui permettaient de se signaler sur les grands axes routiers.

« *La signalisation d'information locale n'a pas été mise en place ici* », se désole-t-il, rappelant que les pré-enseignes faisaient autrefois partie du cahier des charges pour faire partie des Logis de France. Les hôteliers relèvent que les clients leur reprochent l'absence de pré-enseigne.

## **Gâcher les paysages**

« *De trop nombreuses pré-enseignes perdurent* », se plaint au contraire Pierre-Jean Delahousse, de **Paysages de France**, qui envoie régulièrement des lettres aux préfectures pour les pousser à réagir. Selon lui, les hôteliers et restaurateurs « *se tirent une balle dans le pied* » en demandant le rétablissement de cette signalétique. « *Leurs panneaux étaient souvent illisibles, noyés dans une multitude de publicités. Ils bénéficient désormais d'une signalétique officielle.* »

Mais les associations défendent avant tout le paysage. « *La pollution visuelle est décriée par tous les visiteurs étrangers. Les centres-villes des métropoles s'embellissent mais les faubourgs continuent à s'enlaidir* ».

De leur côté, l'Umih et Logis, soutenus par l'Association des maires ruraux de France, répètent qu'ils sont prêts à des propositions concrètes pour concilier la protection des paysages et la sauvegarde de leurs activités.